



**Le journal du 10^e
arrondissement**

n° 22

Hiver 97/98

10 F

Infos locales

5/7 rue Jacques-Louvel-
Tessier

Vers une extension du
Jardin Villemin

Points de vue et images
du 10^e

Histoire

Pollutions parisiennes

Au fil du temps, la
circulation

Guide pratique

Bonnes adresses

Spectacles

Agenda

**Circuler
ou
respirer
dans le 10^e**



Halloween

Cinquante petits monstres se sont retrouvés dans le jardin du couvent des Récollets, au repaire du sorcier Nico pour se faire peur le jour d'Halloween. Ce lieu secret, caché derrière le mur sur le chemin de l'école éveille leur grande imagination trop à l'étroit dans leurs petites têtes. Pour les garçons, sans aucun doute c'est un château hanté, pour les filles, celui de la Belle au bois dormant, il est vrai qu'on ne sait plus très bien qui hante et ensorcelle l'endroit et que son administrateur s'est endormi depuis longtemps.

Au milieu de la fête des citrouilles, quelle trouille, une sorcière et un vampire ont surgi pour envahir les lieux. Heureusement, l'ange était là pour veiller et reconforter les petites sœurs apeurées...

Nous remercions tous ceux qui nous ont aidé à préparer cette fête, surtout les acteurs de la bande des Jardins des Récollets sans oublier les commerçants : Pintel, le marchand de jouets de la rue de Paradis, les boulangeries Martin, Tapiou et Gillet. Les décors ont été construits par des parents bénévoles. Si vous avez des photos ou des cassettes vidéo, merci de nous en faire profiter en contactant le sorcier Nico au 01 46 07 26 82.

Gérald Masnada

**Pour
soutenir
La Gazette
du Canal,
Abonnez-
vous**

Equipements locaux

Le 10 décembre 1997, une réunion a rassemblé tous les maires d'arrondissement de Paris autour de Jacques Dominati, premier adjoint au maire de Paris. L'objet en était la discussion de l'inventaire des équipements locaux dont la gestion fait l'objet d'un conflit depuis les dernières élections municipales. Les six maires de l'Est parisien demandent en effet un droit de regard sur la gestion de ces équipements. Demande à laquelle la ville est restée sourde jusqu'alors. Rappelons par exemple le conflit ouvert entre la mairie du 10^e et les clubs Recherche et Loisirs. Le maire du 10^e, n'ayant aucun moyen d'avoir des informations sur leur gestion, a exigé un audit de ces centres, qui a bien été effectué l'été dernier par les services de la ville. Ses conclusions, au mépris de toute législation, sont cependant restées secrètes. Depuis, toutes les propositions de subventions proposées par la ville sont rejetées au conseil d'arrondissement. Mais ce n'est qu'un avis consultatif. Pour la première fois, il semble que les choses bougent. La mairie de Paris paraît prête à discuter du sujet. Une nouvelle réunion « technico-politique » doit se tenir au début de 1998. A suivre.

La gare du Nord en panne

Le 27 décembre, un banal incendie dans un local technique de la gare du Nord a totalement bloqué la circulation des trains pendant de longues heures. La situation a été débloquée petit à petit, mais il a quand même fallu presque une semaine avant de retrouver une situation normale. Le local qui a pris feu était le nœud où passaient tous les câbles de signalisation de la gare, sans qu'aucun circuit de secours ait jamais été prévu.

Un dossier un peu particulier dans ce numéro. Impressionnés par la journée de circulation alternée de cette fin d'été, nous avons voulu parler de la circulation et la pollution. Mais, si l'on excepte le nuage radioactif de Tchernobyl, les émanations toxiques de l'atmosphère ne connaissent pas vraiment de frontière, ce qui nous fait écorner un peu l'aspect local.

L'actualité du quartier, c'est bien sûr avant tout le 5/7, et sa chronique d'un drame bien souvent annoncé (lire ci-contre).

La consultation sur l'avenir du couvent des Récollets est terminée. Elle laisse un goût un peu amer aux associations qui trouvent que la consultation a été quelque peu bâclée. Les dés semblaient jetés dès l'origine.

Des contre-temps ont retardé la sortie de ce numéro. Ce qui nous amène à souhaiter à tous nos lecteurs et à toute notre équipe, avec un peu de retard, tous nos vœux de bonne année et surtout de bonne santé pour 1998.

La Gazette du Canal (association loi 1901)
35, rue de la Grange-aux-Belles 75010 Paris
<http://perso.club-internet.fr/bert/gazette/>

Numéro 22 (hiver 97/98) - Tirage : 1200 ex.
Dépôt légal à parution
N° commission paritaire : 73.881 - ISSN 1240-9189

Directeur de la publication : Alain Jouffroy

Imprimerie : CELIA COPIE
6, rue des Petits-Hôtels 75010 Paris

Comité de rédaction :

Sylvie Antonin, Annie Benveniste, Jean-Michel Berthier,
Daniel Broc, Marie-Hélène Cayla,
Jeannine Christophe, Lila Flissi,
Alain Jouffroy, Hervé Latapie,
Frédérique Lecœur, Jean-Baptiste Leymarie,
Emmanuel Loiret, Gérald Masnada,
Jean Mangenot, Jean Marandon, Elisabeth Pascot,
Benoît Pastisson, Renate Reismann.

Couverture : Jaime Bey
Corrections : Jeannine Christophe

Maquette : Jean-Michel Berthier

Le 5/7, rue Jacques-Louvel-Tessier

Ce bâtiment est un immeuble insalubre et frappé d'une interdiction d'habiter depuis mai 1997. Depuis la chute d'un plafond, survenue le 30 septembre 1997 et qui a blessé légèrement une personne, une partie des habitants vivent et dorment dans des tentes dressées dans la rue, au pied de la bâtisse.

Leur première revendication était d'obtenir l'application de la loi Vivien (cf. encadré) dont l'objet est de faciliter la suppression de l'habitat insalubre. C'est chose faite. La mise en œuvre de cette procédure a été adoptée par le conseil d'arrondissement du 9 octobre 1997, puis par le conseil de Paris, le 20 octobre. Elle prévoit, après relogement, et démolition de l'immeuble, la construction sur l'emplacement de logements sociaux de type PLA.

Une opération exemplaire

Le 27 novembre 1997, lors d'une réunion avec les associations (5/7 autrement et SOS 5/7) qui représentent les occupants, la mairie de Paris et la préfecture se sont engagées à faire de cette opération une opération exemplaire, à coopérer avec les associations, à reloger toutes les personnes présentes dans l'immeuble en juin 1997 (ce que prévoit la loi) et à

nommer un responsable pour assurer le suivi de l'immeuble.

Il faut attendre

Les premiers relogements ne pourront toutefois pas avoir lieu avant le mois d'avril 1998. En effet, la procédure laisse la possibilité d'un recours des propriétaires (cf. encadré).

Les habitants ont décidé de poursuivre leur campement dans la rue jusqu'au relogement de tous. En attendant, la vie s'organise et des activités sont proposées, par exemple aux enfants : sortie au cirque, arbre de Noël... et soutien scolaire.



Un drame annoncé

Le dimanche 28 décembre, à 7 h du matin, un incendie s'est déclaré au 6^e étage de l'immeuble, du côté 7. Un occupant, un homme de 50 ans, est décédé dans l'incendie.

Les personnes qui ne pouvaient regagner leurs logements ont refusé les hôtels ou foyers d'accueil qui leur étaient proposés. Ils ont décidé de rester sur place et d'occuper la rue jusqu'au relogement définitif.

Cet accident malheureux a accéléré la procédure. Dès le lundi 29, le préfet signait l'arrêté de déclaration d'utilité publique autorisant l'expropriation de l'immeuble au profit de la ville.

Au 8 janvier, une vingtaine de ménages ont reçu ou vont recevoir des propositions de relogement (pour moitié par la ville et pour l'autre moitié par la préfecture de Paris).

Sont concernés 3 ménages vivant déjà à l'hôtel et les personnes occupant les 5^e, 6^e et 7^e étages qui ne sont plus habitables.

Michel Bulté, adjoint au maire de Paris chargé du logement a déclaré : « *il ne faut pas faire du 5/7 rue Jacques-Louvel-Tessier un combat politique, mais un relogement réussi.* »

Il est indispensable que cette déclaration de principe soit mise en pratique et que le relogement des habitants du 5/7 se réalise dans les meilleurs délais afin d'éviter un nouvel accident.

Il est tout aussi indispensable que cette même volonté municipale et préfectorale s'applique aussi aux habitants de l'immeuble municipal 59, rue de Lancry dont les conditions d'habitation sont tout aussi périlleuses.

Alain Jouffroy

La loi « Vivien » (extraits)

Loi n° 70-612 du 10 juillet 1970.

Tendant à faciliter la suppression de l'habitat insalubre.

TITRE I^{ER}. — DISPOSITIONS RELATIVES À L'INSALUBRITÉ [...]

TITRE II. — DISPOSITIONS RELATIVES À L'EXPROPRIATION

13. « Peut être poursuivie au profit de l'État, d'une collectivité locale, d'un établissement public ou d'un des organismes visés à l'article L.312-1 » dans les conditions prévues par le présent titre, l'expropriation :

Des immeubles ayant fait l'objet de l'interdiction d'habiter [...].

Des terrains sur lesquels sont utilisés aux fins d'habitation des locaux ou installations impropres à cet objet pour des raisons d'hygiène, de sécurité ou de salubrité [...].

L'expropriation doit avoir pour but soit la construction de logements, soit tout objet d'intérêt collectif relevant d'une opération d'urbanisme [...].

14. Par dérogation aux dispositions de l'ordonnance n° 58-997 du 23 octobre 1958 portant réforme des règles relatives à l'expropriation pour cause d'utilité publique, le préfet, par arrêté : [...] Mentionne les offres de relogement faites obligatoirement aux occupants y compris les propriétaires, qu'il s'agisse d'un relogement durable ou d'un relogement d'attente avant l'offre d'un relogement définitif ; [...].

16. Dans le délai de deux mois à compter de la publication de l'arrêté visé à l'article 14, délai réduit à un mois si ledit arrêté comporte interdiction d'habiter [...], chaque propriétaire peut s'engager vis-à-vis de l'expropriant à procéder lui-même à la suppression des bâtiments et installations visées dans cet arrêté, à la remise en état des sols et au relogement des occupants, [soit] à sa propre diligence, [...].

Lourd !

Un cabinet de «voyance», situé rue de Metz dans le 10^e était l'objet de bien étranges pratiques. Certains des pratiquants avaient trouvé une solution de désenvoûtement radicale : avaler une décoction faite à partir d'une feuille de plomb sur laquelle est gravée une formule ou un nom. Près de 300 kg de plomb ont été ainsi acquis en 1995.

Le plomb est un poison dangereux dont l'ingestion est la cause du saturnisme. Une intoxication au plomb, selon les spécialistes de l'hôpital Fernand-Widal peut causer des troubles digestifs et créer des complications telles que des atteintes hépatiques et rénales, voire de l'anémie. Une cliente, tombée gravement malade, a porté plainte. Trois voyantes et la gérante du cabinet sont mises en examen et interdites d'exercer !

Gare du Nord

Le chantier du réaménagement de la partie banlieue de la gare du Nord sera lancé en 1998, à l'issue de la Coupe du monde de football. Une opération de 190 millions de francs qui sera financée à parts égales par la SNCF et le STP (syndicat des transports parisiens). La RATP finançant la rénovation des stations de métro des lignes 4 et 5, pour un montant de 60 millions.

Viol d'une baby-sitter

Rodolphe, résident pas vraiment fixe du 10^e, est connu des services de polices pour des délits à caractères sexuels. Il a été arrêté rue Pierre-Dupont, suite au viol, dans un immeuble de la rue Vicq-d'Azir, d'une étudiante de 19 ans, recrutée par minitel pour du baby-sitting. Le violeur fournit un mauvais numéro de code qui lui laisse le temps de jauger sa proie. L'évaluation ayant été positive, il se présente, fait entrer sa victime, l'assomme et la traîne dans un local désaffecté, où il l'attache les bras en croix à un radiateur avant de la déshabiller et la violer sous la menace d'un couteau.

**Comité de rédaction
public de**

La Gazette du Canal

**Tous les premiers
jeudis du mois
à 20 h 30**

**Renseignements au
01 42 82 16 32**

Points de vue et images du 10^e

Élections régionales

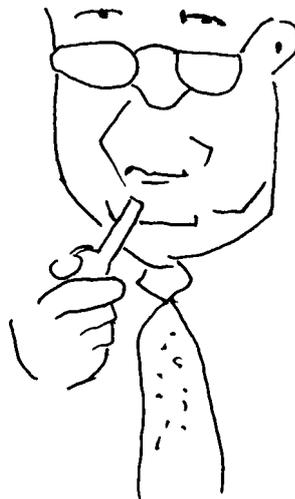
Elles auront lieu en mars 1998. Au moins deux candidats représenteront le 10^e arrondissement lors de ces élections :

Thierry Argiro, élu à la mairie du 10^e chargé de l'action sociale et de la prévention de la délinquance, qui est en 26^e position sur la liste du PS.

Véronique Dubarry, candidate des Verts dans notre circonscription aux élections législatives de 1997, qui est en 6^e position sur la liste des Verts Paris écologie.

Ces positions ne sont qu'indicatives, les négociations étant toujours en cours pour la constitution de listes communes.

Lu dans la presse



Delia Broc

Le Canard enchaîné

Si Claude-Gérard Marcus y a déjà été épinglé, notre député-maire et ancien ministre n'y est pas non plus épargné : « Autre handicap à gauche, les nouveaux maires d'arrondissement n'ont pas toujours la flamme militante. Le maire du 10^e, Tony Dreyfus, surnommé "Toto Gomina" n'est guère présent dans sa circonscription. Cet

avocat d'affaire a mieux à faire que de serrer des louches. Ce qui, dit-on, n'empêche pas ce rocardien de rêver au fauteuil de maire de la capitale. » peut-on lire dans le dossier n° 65 du *Canard* consacré à la mairie de Paris (Octobre 1997).

Le Parisien

Lors de la discussion à l'Assemblée du projet de loi sur l'immigration, *Le Parisien* du 4 décembre 1997 a consacré une double page aux 60 communautés qui se côtoient dans le 10^e arrondissement. L'article commence ainsi : « *Ce n'est peut-être pas un hasard si le 10^e s'est donné "un vieux juif turc", comme se définit lui-même Tony Dreyfus, pour maire d'arrondissement* », avant de décrire les actions menées par la mairie vers les communautés étrangères.

Le Monde

Ernest-Antoine Seillière a été élu à la présidence du CNPF en décembre dernier. *Le Monde* du 17 décembre 1997 lui consacre un article en forme de biographie. On y découvre que le patron des patrons « *affirme garder le meilleur souvenir du dialogue noué avec le gouvernement de Michel Rocard, à qui il avait été présenté lors d'un dîner organisé par un ami commun, l'avocat Tony Dreyfus* ». En toute simplicité.

Le bon mot de l'automne

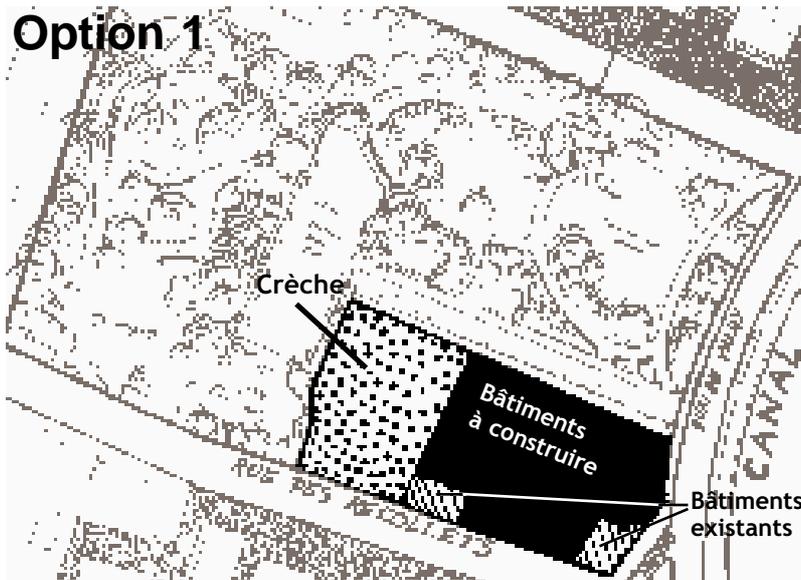
Lors de l'inauguration de l'exposition « Ici et ailleurs », à la mairie du 10^e, à laquelle participait notre Jean Grongrongnon, le maire, Tony Dreyfus, lyrique, a souligné dans son discours : « [...], et *Jean Marandon, la statue du Commandeur de nos conseils d'arrondissement, figure de proue de l'arrondissement* [...] ».

Réponse de l'intéressé : « *Il ne faut pas en déduire qu'on peut me mener en bateau...* ».

Vers une extension du Jardin Villemin ?

La parcelle située au coin de la rue des Récollets et du canal Saint-Martin est actuellement en friche. Son aménagement repose sur une alternative : y construire des bâtiments de 5 à 6 étages et/ou y agrandir le jardin public.

Option 1



Option 1 : construire

C'est la première solution, celle retenue par la ville de Paris dès 1993. Un permis de construire sur ce terrain de 2 160 m² a été accordé le 22 février 1994 pour un programme de 6 280 m² (dont 74 logements destinés principalement au personnel soignant de l'AP-HP — Assistance publique — Hôpitaux de Paris) qui avait fait l'objet d'un contrat de vente en l'état futur d'achèvement (le 15 juin 1993) entre la SINVIM (promoteur privé) et l'Assistance publique.

Option 2 : Agrandir le jardin

Devant la mobilisation des riverains (et des élus du 10^e), le maire de Paris semble décidé à revoir à la baisse le programme de construction afin de « répondre aux préoccupations qui se sont exprimées localement » (sic). Il a, à sa demande, été autorisé (conseil d'arrondissement du 1/12/97 et conseil de Paris du 08/12/97) à **poursuivre les négociations** déjà engagées avec l'AP-

HP en vue de l'acquisition de 1 400 m² de terrains destinés à agrandir le jardin public Villemin. **Dans l'hypothèse où ces négociations aboutiraient**, le programme immobilier de l'AP-HP serait limité à la construction d'un seul bâtiment (44 logements) entre les deux

immeubles déjà existant rue des Récollets. En échange, la ville permettrait à l'AP-HP d'acquérir d'autres emprises communales afin de réaliser l'ensemble de son projet de construction.

Un avenir encore incertain

La surface du jardin passerait donc de 16 500 m² à 17 900 m² environ.

Quel sera le résultat des négociations ?

Quel sera le coût de l'acquisition/échange ? (25 MF ?)

Comment la SINVIM va-t-elle s'acquitter de sa dette envers l'AP-HP ? (90 à 100MF ?)

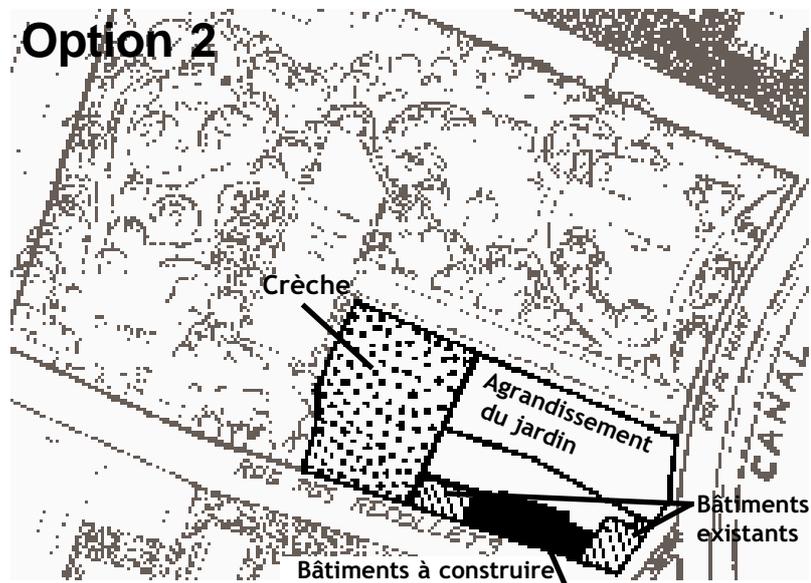
Quand le jardin sera-t-il agrandi ?

À quelle date une concertation publique sur son réaménagement sera-t-elle engagée ?

Beaucoup de points d'interrogation pour un terrain sur lequel le permis de construire initial reste toujours valable. La vigilance des riverains ne doit pas se relâcher !

Jean Marandon

Option 2



Quartiers tranquilles

C'est sur le thème : « Les déplacements à Paris, le libre choix » que la maire de Paris, Jean Tiberi, a défini, le 21 novembre 1996, les grandes lignes de la politique municipale en matière de circulation pour les années à venir. Parmi les mesures annoncées figure la création de dix « quartiers tranquilles » par an pendant cinq ans. Un de nos collaborateurs, Jean Marandon, président de l'Association de défense de l'îlot Legouv -Lancry, propose la cr ation d'un tel quartier tranquille dans le sud-est de l'arrondissement, c'est pourquoi nous avons choisi de l'interroger.

La Gazette : Qu'est-ce qu'un quartier tranquille ?

Jean Marandon : Un quartier tranquille n'est ni une zone pi tonne, ni une zone d'acc s restreint. Il ne s'agit pas de contr ler l'acc s des v hicules ni de dissuader les livraisons, mais de r duire et calmer la circulation, en particulier la circulation de transit, de favoriser la circulation des pi tons et des v los, de rendre le quartier plus agr able.

Les principes d'am nagement retenus par la municipalit  sont les suivants :

- traitement des entr es de quartiers
- modification des sens de circulation
- r tr cissement ponctuel de chauss e, cr ation de voies   chauss es  troites
- limitation de vitesse   30 km/heure
- mise en place d'une signal tique particuli re

Ces mesures seront compl t es par divers am nagements tels que des  largissements de trottoirs, des traitements de points singuliers afin de favoriser particuli rement les d placements pi tonniers sur certains itin raires.

Nous y sommes tout   fait favorables et les propositions de l'association s'inscrivent dans ce cadre.

La Gazette : Existe-t-il d j   des quartiers tranquilles dans le 10  arrondissement ?

JM : Le premier programme « 1997 » de 10 quartiers tranquilles vient d' tre lanc . Il sera r alis  en 1998. Aucun des sites retenus ne se

situe dans le 10 , pourtant, si l'on calcule naivement une moyenne (50 quartiers tranquilles pour 20 arrondissements) notre arrondissement peut pr tendre   la cr ation de 2,5 quartiers tranquilles. Il ne faut pas que le 10  soit oubli  !

La Gazette : Pouvez-vous d crire le projet de l'association ?

JM : Nous voulons rendre le quartier plus agr able tout en pr servant la multiplicit  de ses usages. Nous proposons donc de fermer

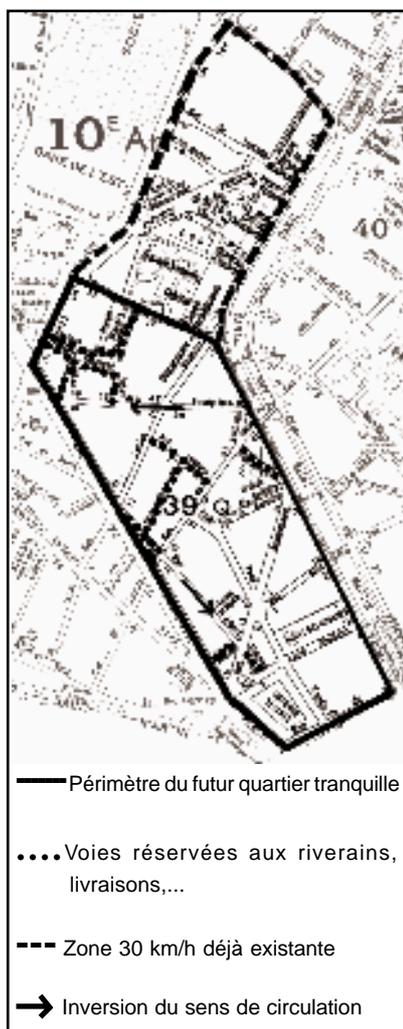
certaines voies   la circulation g n rale, telle la rue Legouv  et une partie de la rue Poulmarch afin d'assurer la s curit  des  l ves ; de rendre la place Jacques-Bonsergent « pi tonne » pour plus de convivialit  ; de r duire la circulation   une seule file et d' largir les trottoirs, par exemple rue de Lancry o  il passe plus de pi tons que de voitures et dans certaines voies sous calibr es : rue de Marseille, rue Yves-Toudic et rue Beaurepaire. Tout ceci accompagn  des mesures cit es en encadr .

Les services de la voirie, que nous avons rencontr s en octobre, consid rent ce projet r aliste, mais sont r serv s sur les  largissements de trottoirs dont le co t est  lev . Ils envisagent aussi la possibilit  d'am nagements compl mentaires, par exemple l'inversion du sens de circulation rue des Vinaigriers et la mise en sens unique vers le canal de la rue des R collets avec cr ation d'une piste cyclable   contresens.

La Gazette : Quels soutiens recevez-vous ?

JM : C'est le maire de Paris qui nous a propos  de rencontrer les services de la voirie. Le maire du 10  soutient aussi ces propositions, et  crivait   ce sujet au maire de Paris : « Je vous remercie de faire en sorte que la concertation soit fructueuse de mani re   ce que des propositions puissent  tre faites dans les plus brefs d lais concernant ce secteur ». Enfin, une p tition de soutien   ce projet a re u plus de cinq cent signatures dont celles de 70 commer ants du quartier et de nombreux parents d' l ves.

Ceci nous laisse esp rer que nos propositions pourront  tre retenues pour  tre r alis es dans ce programme 1998.



Le couvent des Récollets passe au rapport

Nous avons annoncé dans le dernier numéro de la Gazette du Canal qu'un rapporteur avait été nommé pour se pencher au chevet du couvent. Antoine Grumbach n'a pas encore remis ses conclusions, mais il devrait le faire vers le milieu du mois de janvier. Bien sûr, nous espérons tous que son approche dépassera le rapport du médecin légiste.

En avant-première, nous pouvons donner quelques renseignements nouveaux sur une réhabilitation qui est chère à toute l'équipe de *La Gazette*. D'abord voici un extrait de la lettre de mission, signée Jean-Claude Gayssot, ministre de l'Équipement, des Transports et du Logement, adressée à Antoine Grumbach : « Afin de définir le devenir de ces bâtiments, et après concertation avec l'ensemble des ministres concernés, j'ai décidé d'engager une mission de réflexion destinée à dégager les grandes lignes d'un projet de réhabilitation recueillant un large consensus de l'ensemble des parties intéressées. [...] votre réflexion prendra en compte l'objectif d'une intégration de ce lieu dans la vie du quartier et proposera, dans des proportions raisonnables, l'aménagement d'espaces à vocation culturelle et scientifique, en tenant compte des contraintes de faisabilité, techniques et financières, liées à la réhabilitation de ces bâtiments. [...] Vous engagerez à cet effet une large concertation avec les représentants de la mairie du 10^e arrondissement et de la ville de Paris, ainsi qu'avec les associations concernées ».

Comme on le voit, les interlocuteurs locaux sont pris en compte, puisque la lettre parle « d'une intégration de ce lieu dans la vie de quartier » et « d'une concertation avec les associations concernées ».

Il était donc normal que *La Gazette du Canal* donne son point de vue à Antoine Grumbach. Nous l'avons rencontré le 24 novembre dernier, avec une autre association, *Récollets, cœur du X^e*. Pour l'instant, nous nous sommes refusés à soutenir un projet

plutôt qu'un autre, mais nous militons pour qu'un certain nombre de critères soient pris en compte : la sauvegarde et la réhabilitation du couvent, le réaménagement du quartier (esplanade côté gare et jardin côté canal), une affectation répondant à un objectif d'intérêt général, une ouverture sur l'arrondissement avec une partie des locaux réservée à l'usage des habitants du quartier.

L'heure n'est plus aux projets tous azimuts, mais à ceux qui ont la plus grande cohérence et une possibilité de financement. Or il semblerait que deux projets sortent du lot : celui de Jean-Jacques Aillagon, président du Centre Pompidou, qui propose de réaliser des logements et des ateliers pour artistes de passage à Paris, avec, comme ouverture sur le quartier, des ateliers de création. Ce projet semble financièrement adossé, mais d'une façon un peu curieuse : La RIVP (Régie immobilière de la ville de Paris), qui dépend de l'OPAC de Paris, et qui construit des immeubles sociaux, financerait ici un projet dont le caractère social reste à démontrer. De plus, les grands volumes du couvent

des Récollets seraient saucissonnés. Enfin, l'ouverture sur le quartier semble particulièrement maigre par rapport aux fortes attentes des habitants de cette partie de la capitale.

Le second projet, initié et mené depuis plusieurs années par Jean-Pierre Faye, universitaire et philosophe de renommée internationale, propose la création d'un Centre européen de la culture. S'appuyant sur la situation géographique des Récollets, à la fois dans Paris (près des gares) et en Europe (au cœur de la dorsale européenne), le projet essaie d'intégrer différents organismes et observatoires ayant un rayonnement sur l'ensemble du continent. Cependant, ce projet devrait faire appel à une participation financière des pouvoirs publics. Or, ces derniers freinent les dépenses depuis quelques années. Ce projet est actuellement retouché et remis en forme par un collectif de personnes et d'associations qui veulent le rendre plus crédible.

Affaire à suivre, dont nous vous rendrons régulièrement compte (conte ?) dans les prochains numéros.

Benoît Pastisson



Circulation (et) pollution

Le pic de pollution de cette fin d'été a marqué nos consciences. Alors que tout le monde s'attendait à une bronca endiablée des automobilistes, forcément féroce-ment individualistes, tout s'est passé avec simplicité, civilité, et citoyenneté.

Un bon nombre d'idées reçues semblent bien être tombées ce jour-là, qui restera sans doute dans les mémoires. Les grand-mères, en l'an 2050, quand il n'y aura plus d'automobiles dans Paris, raconteront à leurs petits-enfants comment, un jour, nous avons réalisé que la voiture, cette belle invention, sacrément pratique parfois, commençait à nous aliéner et à ronger notre santé.

Les derniers chiffres des études parues en ce début d'année tendent à confirmer ce que beaucoup refusaient de voir y il a peu encore : la pollution automobile agit en mal sur notre santé.

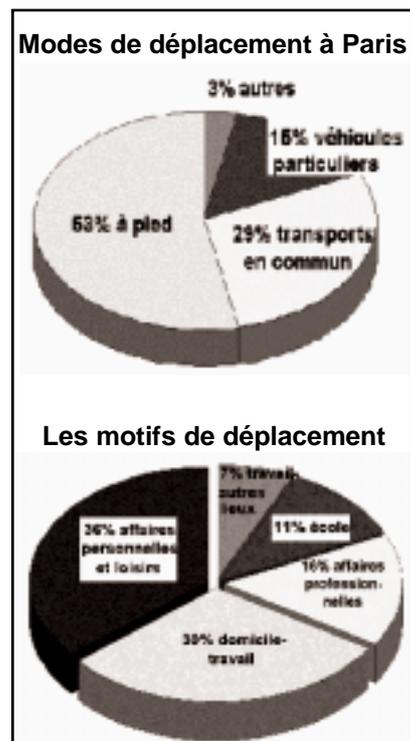
Pollution de l'air : du local au global

La pollution de l'air, dans le 10^e, on connaît ! Le trafic automobile est intense, les bouchons permanents, les camions omniprésents, et les espaces verts se comptent sur les doigts d'une seule main, pour ne pas dire sur un seul doigt. Nos boulevards sont des axes d'important transit, dans nos ruelles se mêlent tous les trafics. Scooters et motos, à l'échappement trop souvent libre, envahissent nos timides pistes cyclables. Sur d'étroits trottoirs, pères et mères mènent à l'école ou à la crèche des enfants qui souffrent d'asthme aussi souvent qu'à leur tour. Bref, c'est peu dire que le 10^e, quartier central, est envahi par la circulation comme peu de quartiers au peuplement aussi dense.

Mais avons-nous conscience que les maux dont nous souffrons — en clair, l'organisation, ou plutôt l'inorganisation des transports dans la grande capitale — sont également à l'origine de pollutions régionales, continentales et mondiales ? Les oxydes d'azote que crachent ces millions de pots d'échappement ne se contentent pas d'augmenter, surtout en été, les hospitalisations et décès pour causes respiratoires¹. Ils sont aussi, associés à d'autres polluants souvent émis par les mêmes véhicules (monoxyde de carbone, hydrocarbures), à l'origine de l'augmentation des teneurs en ozone qui atteignent les zones rurales ou

forestières de l'Île-de-France, à cinquante ou cent kilomètres de la gare de l'Est. Cet ozone, et d'autres polluants dits oxydants qui lui sont associés, sont dangereux pour tous les êtres vivants. Notre cocktail de polluants atmosphériques automobiles prend également part (avec les pollutions industrielles et la fabrication d'électricité dans certains pays européens) à la formation des pluies et dépôts acides, qui ont des effets dans toute l'Europe, contribuant à l'acidification des lacs et des sols, et au dépérissement forestier.

Mais ce n'est pas tout. Nos voitures, camions, motos, etc. émettent également du dioxyde de carbone, ce fameux CO₂ à l'origine de l'effet de



¹ Des augmentations de concentration en dioxyde d'azote de 34 à 89 µg/m³ sont associées à des augmentations de 19 % de la mortalité respiratoire en Île-de-France de 1991 à 1995, selon les plus récents résultats de l'étude Erpurs (Évaluation des risques de la pollution urbaine sur la santé).

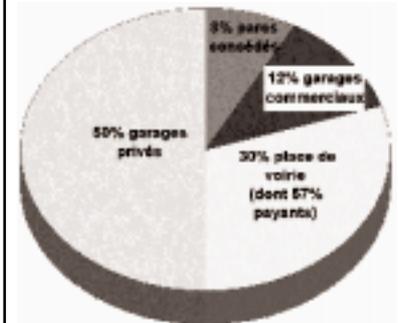
Chaque jour, 2,7 millions de véhicules entrent et sortent de Paris ou empruntent le boulevard périphérique. Soit une augmentation de 15 % en 8 ans. Au même instant, il y a au maximum 120 000 véhicules en circulation.

serre. Phénomène absolument mondial, la lente augmentation des teneurs de l'atmosphère en CO₂ annonce des changements climatiques multiples : un réchauffement global, susceptible d'entraîner une montée du niveau des mers, d'accroître les sécheresses ici ou les inondations là, sans qu'on sache encore très bien aujourd'hui faire une description de ses effets au plan régional.

A Kyoto, en décembre dernier, la plupart des pays développés se sont engagés à réduire leurs émissions de CO₂ et autres gaz à effet de serre, en moyenne de 5 % par rapport au niveau d'émissions de 1990, dans la période 2008 – 2012. De leur côté, les émissions de polluants dits « classiques » — oxydes de soufre et d'azote, hydrocarbures, etc. — font l'objet de diverses conventions internationales sur l'ensemble du continent européen ; enfin, la surveillance de la qualité de l'air et certaines mesures de réduction de la pollution sont l'objet de politiques communautaires, décidées par les quinze pays membres de l'Union européenne.

Pour réduire la pollution et améliorer la qualité de l'air, plusieurs

Le stationnement à Paris



Il existe 261 000 places disponibles pour le stationnement sur la voie publique dans Paris.

politiques doivent être poursuivies simultanément. Les grandes installations industrielles sont sous la surveillance des Directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement, et peuvent bénéficier d'aide de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) lorsqu'elles s'équipent de dispositifs réduisant leurs pollutions. Mais de plus en plus, le problème est celui des voitures et camions. L'Union européenne réduit régulièrement les normes d'émissions des véhicules neufs — ce qui a conduit à la diffusion du pot catalytique trifonctionnel sur les

Suite page 10 →

À Paris, 600 000 véhicules appartient à des ménages. Le taux de motorisation parisien (46 %) est l'un des plus faibles de France. Taux de motorisation en Île de France : 68 %.



Flux de circulation automobile sur le 10^e. Les chiffres sont indiqués en milliers de véhicules par jour.

Dossier

voitures à essence depuis 1993. Mais cette politique ne fait sentir ses effets qu'au rythme du renouvellement du parc automobile. La révision des spécifications des carburants, également au plan européen, peut s'avérer plus efficace, parce qu'elle influence les émissions de l'ensemble du parc automobile ; on en jugera en janvier 2000, quand entreront en vigueur les normes adoptées en juin dernier par les ministres de l'Environnement de l'Union.

Cependant, tout cela ne suffira pas, surtout si l'on entend réduire les

Sur Paris et sa banlieue, 71 % des trajets domicile-travail se font en transports en communs.

émissions de CO₂. Il faudra également repenser la place de l'automobile en ville. Ce mode de transport dévore le plus d'espace au sol et concurrence de façon déloyale les autres, engluant les bus dans la congestion, terrorisant piétons et cyclistes, et renvoyant le rail en sous-sol à grands frais. La loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie nous y invite, en contraignant notamment les grandes agglomérations à repenser leurs « plans de déplacements urbains » avant deux ans. Mais sans attendre, les associations de quartier qui se battent pour reconquérir l'espace urbain public, à l'image de Modus Vivendi, de l'ADIL et d'autres dans le 10^e, travaillent tout autant à améliorer la qualité de notre environnement ici et aujourd'hui qu'à protéger les générations futures de la planète entière, bien souvent sans même l'avoir recherché. La rue des Petites-Écuries mène tout droit à Kyoto.

Cédric Philibert



Jean-Michel Berthier

Effets de polluants sur la santé	
Polluant	Effets sur la santé
Anhydride sulfureux	Irritation et spasme des bronches
Particules	Irritation des bronches, facteur cancérigène et effet cardiovasculaire suspectés
Acide chlorhydrique	Irritation des yeux et des bronches
Oxydes d'azote	Irritation des bronches
Ozone	Irritation des yeux et des bronches, asthme
Hydrocarbures	Effet mutagène et cancérigène pour certains (C6H6), irritation des bronches
Aldéhydes	Irritation des bronches, facteur mutagène et cancérigène
Oxyde de carbone	Troubles respiratoires et sensoriels, effet asphyxiant à forte concentration
Plomb	Saturisme
Polluants domestiques	Irritation des yeux et des bronches, maux de tête, effet cancérigène

A.F.N. - L'environnement en France - Pour une politique saine des transports - Dossier 94

Pollution en Île-de-France : les enfants sont les plus touchés

Une enquête épidémiologique récente en Île de France (ERPURS) montre : « des liens à court terme entre les différents indicateurs de pollution et de santé ».

En été, la mortalité totale peut, en raison du dioxyde d'azote et du dioxyde de soufre, augmenter de 2 % à 6 %. Les hospitalisations pour les affections respiratoires peuvent augmenter de 7 %, et celles pour asthme jusqu'à 35 % chez les enfants.

En hiver, c'est pire. Les arrêts maladie pour cause respiratoire peuvent augmenter de 30 %. Les arrêts

maladie pour des problèmes cardiovasculaires peuvent augmenter jusqu'à 100 % si les effets de l'ozone s'ajoutent à ceux du dioxyde d'azote. Les consultations pour asthme chez les enfants peuvent augmenter jusqu'à 60 % dans les hôpitaux de l'Assistance publique.

On vous épargne les savants calculs permettant de savoir combien de morts pourraient être évitées si l'on réduisait la pollution de 10 %, 20 %, ou 50 %. Mais une chose est sûre : il y a vraiment un problème !

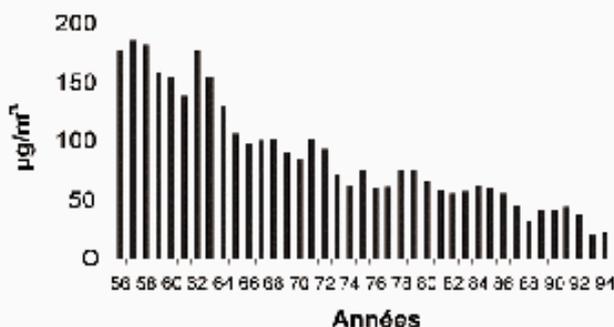
Daniel Broc

La vitesse moyenne automobile dans Paris intra-muros aux heures de pointe culmine à 18 km/h.

Il existe dans Paris une petite cinquantaine de bornes de recharge pour les véhicules électriques, dont une seule sur le 10^e, au 129, rue du Fg-St-Martin.

Evolution de la pollution particulaire

méthode de mesure : fumées noires



La pollution particulaire diminue, mais une source d'inquiétude demeure : le développement du parc diesel accroît la part des particules fines non mesurées, suspectées d'effets mutagènes et cancerogènes.

Source : AIRPARIF - Surveillance de la qualité de l'air en IdF - déc 1995

Paris, sa gastronomie, ses crottes de chien !

Tous les américains de passage à Paris vous le diront : comment une ville internationalement connue pour ses produits raffinés — la mode, les parfums, la gastronomie — peut-elle se laisser polluer quotidiennement par plus de 200 000 chiens sans réagir ?

D'Après l'école vétérinaire de Maisons-Alfort, le chien parisien, d'un poids moyen de 8 kg, produit quotidiennement environ 100 g de matière humide ! Cela fait environ 20 tonnes chaque jour à Paris (la mairie sous-évalue le chiffre et n'en retient que la moitié). Les 70 caninettes (motos-crottes) ne récupèrent que 3,5 tonnes de déjections, c'est à dire 17 % de l'ensemble. Dans le magazine d'information de la capitale, *Paris, le journal*, on peut lire à la page 11 du numéro daté du 15 novembre 97 : « ces propriétaires (de chiens) coûtent de 60 à 100 millions de francs par an à la collectivité et créent des nuisances qui deviennent intolérables ». Si on prend le milieu de la fourchette, cela fait 220 000 francs par jour. En divisant par 3,5 tonnes, le kilo revient à 62 francs. Presque le prix des crottes en chocolat ! Pour un résultat insignifiant.

Comme le souligne un article paru dans *Le Monde* du 5 avril 89, des risques de zoonoses (maladies transmissibles de l'animal à l'homme) existent : la toxocarose, qui est un parasite que l'on trouve dans les excréments de chiens, peut entraîner chez l'homme des lésions de la cornée, des allergies et des problèmes neurologiques et pulmonaires. Or 50 % des bacs à sable parisiens contiennent des œufs de cette maladie.

Certes, mais alors pourquoi ne pas prendre des décisions efficaces ? Obliger les maîtres à ramasser au lieu d'encourager le caniveau, mettre une taxe de propreté sur les chiens dans les zones urbaines et verbaliser les maîtres récalcitrants (actuellement, il y a deux sanctions par jour en moyenne sur l'ensemble de la capitale !). Sans ces mesures d'incitation, il n'y aura jamais de salut pour nos pieds, nos nez et nos santés ! Les élus n'ont pas à craindre

de mauvaise humeur électorale. Au contraire, d'après *Télérama* du 22 novembre 97, « 80 % des Parisiens aboient contre les canins cacas. »

Le règlement sanitaire du département de Paris est particulièrement confus sur la question. L'article 99.2 stipule : « il est interdit d'abandonner des détritres d'origine animale sur la voie publique », mais l'article 99.2 précise : « les fonctions naturelles des chiens ne peuvent être accomplies que dans les caniveaux et les emplacements prévus à cet effet » ! Faut-il en déduire que le caniveau n'appartient pas à la voie publique ? Comment peut-on arriver à appliquer un règlement aussi peu clair ?

Les mesures proposées actuellement pour régler le problème sont dérisoires : « trottecanins » (morceaux de trottoir), « aircanins » (allées recouvertes d'herbe), « canicanins » (entre deux voitures). Tant que « ça » reste par terre, on peut toujours mettre le pied dedans ! Dernière nouveauté, le Conseil de Paris vient de voter la mise en place d'interlocuteurs sur le sujet. Avec des mesures aussi efficaces, on n'a pas fini d'être dans la merde !

Alors, s'il vous plaît, maîtres, ne soyez pas chien, RAMASSEZ ! Car à Paris les crottes flottent mais ne coulent pas.

Benoît Pastisson



Micro-trottoirs sur le 10^e

J'ai interviewé des voisins, des amis, des commerçants de ma rue, et je me suis interviewé moi-même, pour faire bonne mesure. Les points de vue sont multiples. Quand on parle automobile, on pense qualité de la vie en général.

Les opinions émises sur l'automobile sont généralement bien arrêtées, et correspondent, en bonne logique, à la situation de chacun.

Il m'a été, je dois dire, plus facile de trouver des gens qui se plaignent « des voitures » que le contraire. Désolé, je n'ai interviewé ni cycliste, ni banlieusard travaillant dans l'arrondissement.

Scènes de famille

Pour cette mère de famille, l'automobile est l'un des multiples périls qui guettent sa progéniture. « Attention, il y a une porte de garage », « je t'ai déjà dit cent fois de m'attendre avant de traverser la rue », « pas dans ce parc, il y a trop de seringues », « oh, ton beau blouson tout neuf est tombé dans le caniveau, c'est pas grave, on le lavera à l'eau de Javel ». Même les motos et les vélos qui roulent sur les trottoirs sont un danger. Ce n'est qu'après avoir grimpé les cinq étages à pied que l'on retrouve la sécurité du foyer. Mais « sur quoi tu as encore marché ? Maintenant il y a des crottes de chien sur le tapis ! ».

Et la santé

Les quelques pharmaciens que j'ai interviewés n'ont pas noté, lors des pics de pollution, en particulier en

septembre dernier, beaucoup plus de clients malades que d'habitude, (peut-être 20 %). Pour eux, les yeux rouges, et les gorges qui font mal, cela arrive



Jean-Michel Bernhier

À pied, en vélo, ou en voiture ?

un peu toute l'année à Paris. Il faut dire aussi que les affections les plus graves ne sont pas traitées dans les pharmacies.

Un parisien heureux

J'ai même rencontré un parisien heureux : il n'a pas de voiture : le rêve ! Avec le métro dans Paris, le train pour les vacances, et le taxi quand il rentre tard le soir, c'est moins cher, et plus confortable. La bagnole, c'est encore plus désagréable quand on la conduit que quand on se contente de respirer les gaz d'échappement. Une seule condition pour que ça marche : habiter et travailler à Paris. Ce qui n'est pas le cas de tout le monde.

Prenez moi : je travaille dans la banlieue sud, mon temps de transport quotidien (aller et retour) est d'un peu plus d'une heure lorsque je prend ma

voiture, un peu moins de trois heures en transports en communs. Je n'aime pas vraiment conduire, en plus ça coute cher, mais, honnêtement, dans la situation actuelle, j'aurais du mal à m'en passer. Quelle politique de la ville pourra me libérer. Je ne vais quand même pas quitter le 10^e !

Pour finir dans le brouillard

Une anecdote pour finir. En vacances sous les tropiques, j'ai décidé d'arrêter de fumer. C'est mieux pour profiter de l'odeur de la mer sous les palmiers et la cigarette, ça inhibe l'odorat. J'ai pensé, de retour à Paris début septembre, qu'il pourrait être utile de compléter cette saine mesure par des footings réguliers, par exemple boulevard Richard-Lenoir, au dessus du canal couvert. Mais on m'a dit qu'il était dangereux de faire du sport dans Paris à cette époque, alors j'ai trouvé la solution. J'ai arrêté les footings, et j'ai, un peu lâchement je l'avoue, recommencé à fumer : on sent beaucoup moins les gaz d'échappement !

Daniel Broc

Pollution, quand tu nous tiens !

La pollution, assez cruellement d'actualité, n'est malheureusement pas une nouveauté, elle évolue avec notre mode de vie et s'amplifie.

Il faut distinguer trois formes principales de pollution : l'air, l'eau et l'environnement.

L'air

Le contrôle de l'air a été mis en place en 1973 par le Laboratoire central de la préfecture de police. En 1979, le premier réseau centralisé, « Airparif » est installé. La désindustrialisation de Paris, l'introduction de normes rigoureuses pour les usines qui subsistent ont entraîné une diminution de la pollution de l'air par le soufre provenant de la combustion des fuels et des charbons. Mais la pollution d'origine automobile, monoxydes de carbone et dioxydes d'azote prospèrent allègrement surtout les jours anticycloniques qui engendrent une stabilité de l'atmosphère. L'absence de vent fort et de précipitations, conjuguée à l'ensoleillement et à la chaleur, favorisent les réactions dites photochimiques entre polluants.

Cette pollution engendre de graves troubles de santé chez les plus fragiles, asthmatiques notamment, et accroît les maladies des voies respiratoires chez les enfants.

Cette forme de pollution n'existait pratiquement pas dans notre histoire, mais d'autres, comme la pollution de notre eau, sont par contre très anciennes.

L'eau

Dès 1348, l'administration royale défend de balayer les rues par temps de pluie afin de limiter le rejet des ordures dans la Seine.

Au XVIII^e siècle, le lieutenant général de police interdit en été, à l'époque des basses eaux, de puiser l'eau de la Seine entre le port Saint-Paul (actuel quai des Célestins) et le quai de l'École (quai du Louvre).

La population est mise en garde contre l'insalubrité de l'eau et engagée à ne pas la boire, la Seine étant déjà

polluée, ce qui était un problème très grave, car la nappe phréatique se confond avec la nappe alluviale à cinq mètres sous la surface.

Seule la Bièvre constitue un apport complémentaire modeste. Les rus descendant des collines et les sources sont de modestes appoints.

C'est aux moines de Saint-Laurent, Saint-Lazare, Saint-Martin-des-Champs, que l'on doit vers le XI^e ou XII^e siècle les premiers travaux d'adduction et de distribution des eaux de Belleville et du Pré-Saint-Gervais.

La première fontaine publique du service des eaux fut construite aux Halles sous le règne de Philippe-Auguste qui racheta aux moines de Saint-Lazare une partie de leur eau.

Il a existé plusieurs sources d'eau potable à Paris. La plus connue est celle de Passy qui fut découverte vers 1650. Une des plus importantes fut exploitée à Belleville, rue de l'Atlas à la limite du 10^e et du 19^e, par les frères Lapostolet qui construisirent un petit établissement de thermes, édifié en 1876.

Il y avait depuis le Moyen Âge un « ru » qui traversait partiellement notre arrondissement (au niveau des rues des Petites-Écuries et Château-d'Eau). Avec le temps, il prit tellement

d'importance qu'il fut nommé « Le grand égout ». Il servait pour tous les déchets et rejets. C'est Turgot qui commence à l'assainir et le fait couvrir complètement, ce qui permet au quartier de se développer.

Paris a toujours bénéficié d'eau potable, grâce à une politique stricte de traitement et de retraitement des eaux de pompage principalement dans la Seine, seule possibilité de faire face efficacement aux besoins des Parisiens.

Il faut rappeler que le canal Saint-Martin n'est pas utilisé pour le pompage, ses eaux ne sont pas très propres, ce qui n'empêche pas l'existence d'une petite faune.

L'environnement

Quant à la protection de l'environnement, c'est le préfet de police qui est chargé d'y veiller. Le premier décret est apparu le 15 octobre 1810. Plusieurs lois ont depuis renforcé l'arsenal législatif qui permet au préfet de prendre toutes mesures de protection de l'environnement. Cet aspect n'était pas pris en compte dans le passé, du moins il n'était pas réglementé. Aujourd'hui, il est très réglementé, mais pas assez pris en compte.

Alain Jouffroy



Se baigner dans le canal ?

Dans les années 80, Chirac, alors maire de Paris, avait promis qu'il se baignerait dans la Seine au début des années 90 pour montrer que l'eau était redevenue propre. Il ne l'a jamais fait... Qu'en est-il pour la qualité de l'eau du canal Saint-Martin ?

Interrogée sur la question, la section des Canaux, qui dépend de la direction de la Voirie et des déplacements, se veut très rassurante : les constructions du canal de l'Ourq, puis du canal Saint-Martin ont été décidées par Bonaparte afin d'amener de l'eau pour la consommation des parisiens. « *L'eau du canal est donc une eau naturelle (sic), destinée à l'origine à compléter celle arrivant rue de l'Aqueduc, mais dont la quantité devenait insuffisante* ».

Bon, mais aujourd'hui, on hésite sérieusement à aller tremper son godet pour aller tester le Château Canal ! Que l'eau soit propre au début, on veut bien le croire, mais quand elle passe dans le dixième, les couleurs qu'elle a prises n'évoquent pas franchement l'iode. Le service des canaux souligne pourtant que malgré des rejets sauvages, la qualité de l'eau est bien meilleure que celle de la Seine : « *d'ailleurs, il y a un critère de qualité qui ne trompe pas : le canal Saint-Martin est beaucoup plus poissonneux que la Seine* ».

Bien, alors si on ne peut pas boire, on peut se baigner ? « *Non ! Si la baignade est interdite, c'est avant tout pour des raisons de sécurité. Dans le 10^e, le canal n'est pas très large et il y a des péniches qui passent. Mais la qualité de l'eau n'y est pour rien. D'ailleurs, il arrive qu'il y ait des fêtes nautiques sur le bassin de la Villette* ».

Quel dilemme cornélien. Car il est vrai que, comme dit le slogan : « Sans péniche, Paris pleurniche ». Mais sans baignade, le canal est bien fade.

Benoît Pastisson



Petite trempette dans le canal Saint-Martin !

Jean-Michel Berthier

Section des Canaux
6, quai de Seine
75019
☎ : 01 44 89 14 20

Pour avoir des renseignements sur la qualité de l'eau :
CRECEP (Centre de recherche et de contrôle des eaux de Paris) :
156, avenue Paul-Vaillant-Couturier,
75014 Paris

Pour avoir des renseignements sur la qualité de l'air :
Minitel : 3614*AIRPARIF

Pour avoir des entretiens avec des médecins pendant les périodes de pollution :
Allô Santé
☎ : 01 40 34 76 14

Bd de Magenta

Cette artère du 10^e illustre les errements d'une certaine politique urbaine : la chaussée est tout à la voiture, le trottoir tout à la fripe.

Depuis une douzaine d'années que j'habite le haut du boulevard de Magenta, je n'arrive toujours pas à savoir si j'aime ou si je déteste cet endroit. Quand je donne mon adresse en disant que c'est très calme chez moi, personne ne me croit. Et pourtant, la qualité de mur antibruit de ces grosses bâtisses haussmanniennes est indéniable : le bruit de la circulation n'atteint mes fenêtres entrouvertes que lorsque quelqu'un pénètre dans l'immeuble. Mais dehors, c'est autre chose.

Piéton par principe, tous les risques sont devant moi. Déambuler aux heures de pointe vise à l'inconscience pure, le taux de dioxyde de carbone risquerait de faire exploser d'hypothétiques capteurs de pollution. Un vrai bain de pollution, les poumons sont mithridatisés.

Reste la corrida automobile. Le sport national de l'automobiliste magentese semble consister à brûler les feux d'un rouge avancé. La distraction est interdite au piéton. Avec un peu de chance, lorsque le flux des voitures s'est enfin suspendu, il reste quelques secondes pour courir de l'autre côté. Enfin de retour sur le trottoir, on se dit qu'on va pouvoir respirer un peu (c'est une image !), et déambuler normalement. Erreur, les commerçants sont là, alpaguant le passant, installant leurs portants jusqu'au milieu du trottoir, au mépris de toute réglementation. Il faut faire un véritable gymkhana pour aller chercher sa baguette. Car, et c'est là la bucolique surprise, on peut se nourrir. Quelques (rares) boulangeries ont survécu pour apporter à l'indigène un minimum de calories et lui éviter de se nourrir exclusivement de tee-shirts et de chaussures.

Jean-Michel Berthier

Pollution tabagique

On croit la connaître parce que tout le monde sait que « fumer nuit gravement à la santé ». Mais, malgré des avancées certaines dans la prise de conscience, ses ravages sont encore méconnus, voire occultés quand ils ne sont pas carrément niés. La Gazette vous offre plus de précisions ; fumant !

Des méfaits pour les fumeurs

Le tabagisme est la première cause de mortalité évitable en France : il y est responsable de plus de 60 000 décès par an, dont la moitié avant 65 ans et la moitié par cancer.

Le tabagisme est la cause de 70 % des tumeurs bronchiques, de 50 % des cancers, de 4 infarctus sur 5 à 40 ans, de 91 % des cancers du poumon chez l'homme et 53 % chez la femme.

Il accroît les risques d'avoir des cheveux gris, d'inflammation du colon, de cancer de la bouche, de paralysie par atteinte des artères cérébrales, d'œsophagites, etc. Il accélère les parodonties — maladies bactériennes qui atteignent le soutien de la dent (gencive, os) jusqu'à provoquer sa chute. L'artérite se rencontre presque exclusivement chez les fumeurs.

Chez la femme, les risques d'accident vasculaire sont multipliés en cas de prise de la pilule. Le tabagisme augmente les risques de cancer du col de l'utérus, du sein, les troubles du cycle, les problèmes de fécondité, les ménopauses avancées et l'accélération de la plaque osseuse.

La diminution du nombre de cigarettes ou fumer des plus légères est un leurre. En effet, le fumeur compense en aspirant plus.

Et pour les non-fumeurs enfumés

Toutes pathologies confondues, 3 300 à 3 500 non-fumeurs décèdent par an en France à cause du tabagisme (*Le Monde* du 29/5/97, *Le Figaro* du 22/5/97).

Le risque de décès prématuré chez un non-fumeur dont le conjoint fume augmente de 20 %. Le risque de cancer du poumon, de décès par maladies coronaires sont augmentés, comme les risques de cancer du sein et de la face, de thrombose artérielle.

Plusieurs personnes qui ne supportaient pas la fumée de leurs collègues et demandaient l'application de la loi ont été renvoyées. Dans de nombreux lieux publics, la tabagie règne encore : facs, prisons, hôpitaux.

Et les enfants ?

Le tabagisme présente des effets nocifs sur la fécondité et augmente les risques de complications lors de la grossesse. À la naissance, les enfants sont plus petits et plus fragiles. 40 à 50 % des nouveau-nés sont exposés aux effets nocifs du tabac. Une femme qui fume allaite moins. Il y a 5 fois plus de nicotine dans le lait maternel que dans le sang de la mère si elle a fumé moins d'une heure avant la tétée.

Le tabagisme parental est un facteur très important de mort subite du nourrisson. Il a un effet sur le développement du système respiratoire chez l'enfant et augmente les risques de bronchites, pneumonies, rhinopharyngites, otites, asthmes, œsophagites, etc.

Dès 16 ans, plus de 50 % des adolescents fument. En France, 2/3 environ fument à 18 ans, proportion la plus élevée d'Europe. La publicité les sollicite (particulièrement par le sport). Les paquets de 10 cigarettes, au lieu de 20, plus faciles à acheter sont apparus pour eux. L'interdiction de

fumer dans les écoles n'est pas appliquée.

Les textes

12/9/77 : un décret interdit de fumer dans les hôpitaux, les établissements d'enseignement, les lieux où se prépare et se vend de la nourriture.

1/11/92 : Extension de ces interdictions aux bureaux et entreprises, gares et aéroports. En outre, bars et restaurants doivent prévoir des zones non-fumeurs clairement signalées. Est obligatoire l'information des jeunes à l'école.

En avril 95, un sondage indique que 85 % des français sont favorables ou très favorables à la mise en place des zones réservées pour fumeurs et non-fumeurs dans les restaurants, position partagée par 83 % des fumeurs. Alors qu'est-ce qui freine si fort ?

Liberté individuelle

Elle me semble relative au regard de la pression économique. Les futures victimes du tabac commencent à fumer très jeunes. Les fumeurs de 12 ans rapportent 12 milliards de francs par an aux fabricants et en taxes à l'état dix fois plus que ce qu'il consacre à la prévention du tabagisme. À 12-13 ans, on devient dépendant, mais est-on capable de comprendre pleinement les risques encourus ?

Les enquêtes menées auprès des fumeurs adultes montrent qu'une grande majorité n'a pas une connaissance exacte des dangers : ils ignorent de nombreuses maladies liées au tabac, ils méconnaissent fortement la gravité du cancer du poumon, surestimant par exemple les chances de survie.

Quant à la liberté de respirer un air sain pour le non-fumeur, elle demande au fumeur respectueux de renoncer au plaisir de fumer lorsque cela enfume.

Marie-Hélène Cayla



Le 10^e au passé

Au fil du temps, la circulation

De tout temps, Paris a connu les embarras de la circulation et ses miasmes car on ne parlait pas encore de pollution. Si Nicolas Boileau a décrit dans une célèbre satire les difficultés de se mouvoir dans les étroites rues parisiennes, son contemporain Blaise Pascal essaya d'y remédier en ayant le premier l'idée de transports urbains en commun, peu onéreux, réduisant l'encombrement des véhicules dans la ville. Mais bien longtemps régna l'anarchie la plus complète dans les rues de la capitale où les malheureux piétons tentaient de se frayer un chemin dans l'entrecroisement des chars, charrettes, voitures à bras, litières, carrosses et autres fiacres, et dans le bruit fracassant des omnibus hippomobiles puis automobiles, des tramways à traction chevaline, à vapeur ou électrique.

Quelques cartes postales du début de ce siècle nous permettent de voir quels moyens de transports traversaient de toute part notre arrondissement :

– La compagnie des « omnibus hippomobiles » parisiens est créée en 1828 rue de Lancry. Des ateliers du quai de Jemmapes sortent alors pour sillonner Paris jusqu'en 1913, une centaine d'omnibus répondant aux doux noms de « Dames Blanches, Favorites, Gazelles, Carolines » ou encore « Citadines », ces dernières remisées au 4, rue Alibert.

Quant au crottin déposé par les chevaux, il est soigneusement ramassé pour être vendu comme engrais, un ingénieux système de récupération l'envoie directement au tout proche canal Saint-Martin, il est transporté sur des wagonnets au travers de galeries menant au port de l'Arsenal. (*L'Illustration*, 1889).



Collection Jeannine Christophe

– Sur le boulevard de Strasbourg dévale un omnibus à impériale monté sur rails pour faciliter la tâche des chevaux. Sur les points chauds du



Collection Jeannine Christophe

Une file de taxis attend devant la porte Saint-Denis

parcours un cheval « côtier » lui est parfois adjoint. Voici les conseils à respecter par le passager pour le bon usage de l'omnibus « *il faudra se soutenir aux barres de fer, pour descendre à reculons et en commençant du pied droit, en mettant pied à terre, ne pas quitter immédiatement la barre, mais suivre un instant en courant la voiture en s'y tenant* ». (K. Baedeker, Paris 1878).

– Boulevard et Porte Saint-Denis, stationnent et roulent en nombre les nouvelles voitures à moteur, peut-être voit-on là les premiers taximètres automobiles nés en 1905. Les constructeurs ont longtemps hésité

entre la vapeur et l'électricité pour actionner les moteurs. L'essence et le moteur à explosion ont fini par l'emporter en 1891, et sous licence Daimler naît la première voiture à essence française. En 1895, les frères Michelin fabriquent le premier pneumatique pour automobile ; alors commence la course à la vitesse.

– Le Funiculaire de Belleville, mis en service le 25 août 1891, fonctionne selon un système de traction par câble



Le funiculaire de Belleville

Collection Jeannine Christophe

Le 10^e au passé

sans fin avec mouvement continu déplaçant les voitures sur une voie unique. Il part de la place de la République, emprunte les rues du Faubourg-du-Temple et de Belleville jusqu'à l'église de Belleville. Destiné à une clientèle populaire, il est bon marché : 5 à 10 centimes selon l'heure ; il fonctionne 18 heures par jour à une vitesse moyenne de 12 km/h et transporte environ 5 millions de passagers par an. Il n'a connu qu'un incident grave en 1906, la rupture d'un câble lui a fait dévaler la colline jusqu'à la place de la République à plus de 120 km/h, faisant une vingtaine de blessés. Le funiculaire a cessé de fonctionner le 18 juillet 1924, remplacé par l'autobus, puis en 1935 par la ligne 11 du métro « Châtelet-Mairie des Lilas ».

– Le long du marché Chabrol, sur le boulevard de Magenta, la circulation

– Les « voitures de livraison » ont longtemps été tractées dans les rues de Paris par des bœufs puis par de lourds percherons. Avec la réquisition des chevaux pendant la guerre de 1914–1918, les chevaux disparaissent de la ville et avec leur crottin parti, s'envolèrent aussi les piafs de Paris.



Collection Jeannine Christophe

Ici, un tombereau fait une livraison de caisses de bières de la brasserie Karcher au 170, quai de Jemmapes.

– Sous la III^e République, le transport en commun connaît un progrès décisif avec l'arrivée des « tramways ». L'omnibus disparaît au profit du tramway sur rails d'abord tiré par des chevaux ; puis vient le tramway à vapeur, poussif et charbonneux jetant de la fumée au nez des gens ; il est remplacé dès 1892 par le tramway à traction électrique à accumulateurs ou à air comprimé, avec perche le reliant par une roulette à des câbles électriques « au coin de la rue Saint-Quentin et de la rue Lafayette, il y avait un tramway qui tournait là, presque chaque fois la perche lâchait, cela faisait un bruit de pétarade odieux avec des milliers d'étincelles » (C. Chanson, La Mémoire de Paris, 1919–1939). Mais dès 1929, le Conseil municipal prononce la condamnation du tramway dans Paris *intra-muros* et décide son remplacement par l'autobus, c'est la victoire du tout automobile, le tintinnabulum de la cloche du wattman est détrôné par le concert des Klaxons qui eux ne seront interdits qu'en 1954.

Pendant ce temps, pour mieux se faufiler dans les embouteillages parisiens, on passe de la draisienne au vélocipède, du bicycle à la bicyclette, mais déjà pointent les deux roues à moteur avec l'invention des Vélosolex pétaradants.

Jeannine Christophe

Le tramway s'arrêtait devant la gare de l'Est



Collection Jeannine Christophe

Le boulevard de Magenta et le marché Chabrol.

semble « intense ». Longtemps desservi par une unique ligne d'omnibus, il l'est à présent par trois lignes de tramways circulant sur rails avec deux systèmes de propulsion différents : à l'électricité emmagasiné dans des accumulateurs et à air comprimé, soulevant des nuages de poussière et énervant les chevaux ; de plus sur le boulevard se lancent des « véhicules à moteur » qui « gazent » avec une affreuse odeur de pétrole ou d'essence et bientôt de diesel.



Collection Jeannine Christophe

Guide pratique

quartiers

Réunions de quartier

La mairie du 10^e organise en ce début d'année un nouveau cycle de réunions dans les différents quartiers de l'arrondissement. Tous les habitants y sont conviés pour faire part de leurs attentes et de leurs souhaits.

Un cycle de réunions de quartiers s'était tenu en mairie il y a un an et nous avait laissé un sentiment mitigé (voir *La Gazette* n° 18). Le spectateur assidu avait cependant pu noter un progrès. Espérons que cette longue interruption n'aura pas une nouvelle fois fait oublier à nos élus que ce que les habitants attendent de ce type de réunions, c'est de pouvoir s'exprimer sur leurs problèmes.

Quartier Saint-Vincent-de-Paul

Mardi 27 janvier à 19h
Ecole élémentaire,
3, rue de Belzunce

Quartier Saint-Martin

Jeudi 29 janvier à 18h30
Mairie du 10^e,
72, rue du Fg-St-Martin

Quartier Saint-Denis

Mardi 3 février à 19h
Ecole maternelle Martel,
rue Martel

Quartier Louis-Blanc/La Fayette

Jeudi 5 février à 18h30
Ecole élémentaire Varlin,
10, rue Eugène-Varlin

Quartier Saint-Louis/Parmentier

Mardi 10 février à 18h30
Ecole élémentaire St-Maur,
200, rue Saint-Maur.

poésie

Dellys bar

Délice poésie !

Un grand show intimiste des poètes en herbe ou en fleurs, pour tous ceux qui mettent la main ou le cœur à la poésie est organisée au Dellys. Une occasion de venir dire ou lire une œuvre de son cru, ou simplement écouter.

Jeudi 29 janvier à 21h30

Le Dellys

5, rue des Deux-Gares

75010

Tél : 01 40 34 90 74

livres

Exposition-signature

La librairie NordEst

s'agrandit. Pour fêter l'inauguration de sa nouvelle surface, elle organise une exposition de dessins originaux et une séance de signature avec **Loustal**.

Au mois de mars

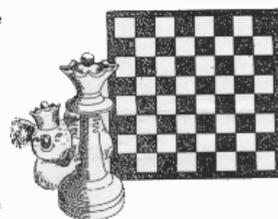
Rens: 01 48 74 45 59

Librairie NordEst

34^{bis}, rue de Dunkerque

75010

échecs



Tournoi

Un tournoi est organisé en mairie du 10^e, conjointement par le CPS X^e, la FSGT et la mairie du 10^e. Ouvert à toutes les catégories de joueurs, il se déroulera en 6 rondes de 15 minutes par joueur. L'inscription peut se faire sur place, moyennant un droit de 20 F.

Samedi 24 janvier 1998
de 14h à 18h

Mairie du 10^e

72, rue du Fg-St-Martin

75010

Cours

Si le tournoi a éveillé votre fibre de guerrier intellectuel, vous pouvez prolonger l'expérience en vous inscrivant au cours d'échecs du Centre Jean Verdier, organisé par le club CSD Rythme et mouvement.

Rens. : 01 48 78 68 40

Le vendredi de 19h à 20h

Centre Jean-Verdier

11, rue de Lancry

75010

la poste

Nouveau bureau

Un nouveau bureau de poste est ouvert dans le 10^e depuis le 19 décembre 1997. Il vient remplacer l'ancien bureau de la rue Château-Landon, devenu trop vétuste.

Le bureau, spacieux, comporte quatre quichets, deux « conseillers financiers », et un accueil pour le courrier professionnel.

Ouvert du lundi au vendredi, de 8h à 19h, le samedi de 8h à 12h.

Bureau de poste
« Louis-Blanc »

228, rue du Fg-St-Martin
75010

speCtacles

Saint-Martin-des-Champs

Un spectacle présenté par les enfants acteurs du quartier, « La moitié du manteau de Martin », texte et mise en scène de Danielle Marty.

Dimanche 8 février

Eglise Saint-Martin-des-Champs

36, rue Albert-Thomas

75010

Frissons du Ramadan, samedi 31 janvier, soirée orientale

concert-bal, jeudi 12 février
« Denécheau Jâse Musette »

(Entrée : 60 F)

Spécial copinage

Le Tango
13, rue au Maire
75003

Allez guincher au Tango, La boîte à frissons y organise des soirées.

Bal tous les vendredi et samedi de 22h30 à 5h,
Entrée : 40 F.

Programme 100 %
musette jusqu'à 0h30

Guide pratique

enfants



Compagnie du Chat Lune

La compagnie du Chat Lune présente « *Le voyage du Chat Lune* », L'histoire en 11 tableaux sous forme de livre surprise géant, d'un chat qui s'ennuie sur la lune et décide de partir à l'aventure tout autour de la terre.

Les mercredis 4 et 11 février, à 14h30
Réserv. : 01 40 40 93 80
Centre Jean-Verdier
11, rue de Lancry
75010



En reprise

La compagnie du Chat Lune reprend « *The Insects Jazz Band, y'a pas d'âge pour le jazz* ». C'est une initiation ludique au jazz et à l'anglais sous forme de comédie musicale pour enfants.

Tous les après-midi à 14h30 du 23 au 27 février, les mercredis à 14h30 en mars
Réserv. : 01 40 40 93 80
Centre Jean-Verdier
11, rue de Lancry
75010

expos



10/10

La troisième édition de l'exposition 10 artistes du 10^e réunit cinq hommes et cinq femmes, peintres et sculpteurs du 10^e.

Cette année, les exposants sont :
Kris Boiral, Philippe Girod, Kliclo, Emmanuelle Piquart, Charlotte Von Poehl, Shuck, Nicolas Topor, Valentine, Frédéric Vidal et Zoltan Zsako.

Du 28 janvier au 13 février 1998, de 10h à 18h
Tlj sauf dimanche.
Entrée libre.
Mairie du 10^e
72, rue du Fg-St-Martin
75010 Paris

Concours de dessin

Les dessins des lauréats du Concours de dessin des écoles du 10^e seront exposés à la mairie du 10^e. Le thème, cette année était :
« *L'architecture et la vie dans les passages des quartiers des Portes* ».

Du 31 janvier au 20 février 1998, de 10h à 18h
Tlj sauf dimanche.
Entrée libre.
Mairie du 10^e
72, rue du Fg-St-Martin
75010

Salon des artistes

La 28^e édition du salon des artistes du dixième réunira cette année une centaine de peintres et d'artistes. L'invité d'honneur en sera cette année le peintre Paul Ambille.

Du 10 au 28 mars 1998, de 10h à 18h
Tlj sauf dimanche.
Entrée libre.
Mairie du 10^e
72, rue du Fg-St-Martin
75010

25^e image

Une exposition de peintures et figurines de Mary Baird-Smith, « *Natures mortes* ». L'occasion de boire un verre tout en se rinçant l'œil, c'est quand même mieux que la vaisselle, non ?

Du 5 janvier au 28 février 1998, (Tlj sf dim.)
La 25^e image,
9, rue des Récollets
75010

devoirs

Gratuit

Au centre Jean-Verdier, une aide gratuite est à la disposition des enfants (entre 7 et 16 ans), pour leur donner les moyens de bien faire leurs devoirs. Encadrée par des animateurs compétents et disponibles, l'activité de déroule du lundi au vendredi, en fin d'après-midi.

Rens. : 01 42 03 00 47
Centre Jean-Verdier
11, rue de Lancry
75010

musique

Bouffes du Nord

Des week-ends de musique de chambre et des ateliers d'interprétations pour de jeunes musiciens professionnels, ouverts au public sont organisés par le nouveau codirecteur du théâtre, Stéphane Lissner. Premiers week-ends consacrés à Jean-Sébastien Bach, avec cinq concerts (9/10/11 janvier), Mozart avec six concerts (16/17/18 janvier), Beethoven avec six concerts (25/26/27 janvier).

Rens. : 01 46 07 34 50
Théâtre des Bouffes du Nord
37^{bis}, bd de la Chapelle
75010

Pour répéter

L'espace Château-Landon dispose d'un studio de répétition insonorisé et équipé (1 batterie Pearl, 2 amplis guitare Marshall, 2 amplis guitare Fender, 1 sono générale) à la disposition des groupes qui veulent répéter et éventuellement enregistrer une maquette. Les tarifs sont intéressants pour les jeunes. Inscription, 130 F pour l'année par personne, et 50 F l'heure de répétition pour le groupe. La réservation doit se faire une semaine à l'avance.

Rens. : 01 46 07 84 12
Espace Château-Landon
31, rue de Château-Landon
75010

Et bientôt, l'Aventure !!!



Hélène, vous me battez le rappel pour le prochain numéro !



Allo. Alors, pour le prochain numéro, il faut sortir du 10°.



Vous partez demain matin.



Où est donc ce foutu ordre de mission ?



Bon, allez, une petite mousse et on s'y met.*

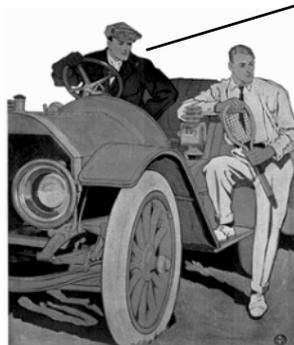
** N'allez pas accuser La Gazette de faire l'apologie de la boisson. Buvez avec modération.*



Par air, par fer, par eau, nos reporters, ne reculant devant aucun sacrifice, ont sillonné la planète pour rapporter les reportages les plus extravagants, les plus ceci et les plus cela...



La compétition est parfois terrible pour arriver le premier sur le scoop.



Tu sais, on n'aurait peut être pas dû le serrer comme ça, il a l'air tout fripé maintenant au fond du ravin.



Je rigole, car le rédac' chef les croit en Amazonie, au milieu des moustiques et des crocodiles.

(Photocopiez, recopiez ou découpez ce coupon)

Soutenez LA GAZETTE DU CANAL, Abonnez-vous !

Nom : Prénom :

Adresse N° : Rue :

Code postal : Ville : Tél. (facultatif) :

4 numéros par an à partir du numéro 23.

(abonnement simple : 40 F, abonnement de soutien : à partir de 100 F)

chèque à l'ordre de « La Gazette du Canal » - CCP 24 368 43 Y

LA GAZETTE DU CANAL 35, rue de la Grange-aux-Belles 75010 Paris